

PAR COURRIEL

Québec, le 4 mai 2026



Objet : Demande d'accès aux documents - Décision
N/Réf : DA2627-05



La présente donne suite à votre demande reçue le 13 avril 2026 visant à obtenir:


« ... les documents transmis à chaque organisme public au début avril par le MCN pour annoncer leur PQI-RI 2026-2036, détaillés par année financière. Il s'agit du PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2026-2036 – SECTEUR DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES, enveloppe décennale finale et sommes sécurisées à la réserve sectorielle ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique détient. Toutefois, des informations sont caviardées et d'autres documents sont retenus en vertu des articles 21, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »). En complément à votre demande, nous vous invitons à consulter les documents suivants :

[Plan québécois des infrastructures 2026-2036](#)

[Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2026-2027](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.

Original signé

Isabelle Goulet

Responsable de l'accès aux documents

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Guy Lavallée
Sous-ministre adjoint à l'administration
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur Sous-Ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Marie-Odile Koch
Sous-ministre adjointe à la gouvernance,
à la performance ministérielle et à l'innovation
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 8^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, à la performance ministérielle et à l'innovation, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Sophie Lemay
Directrice générale de l'administration
Secrétariat du Conseil du trésor
Secteur 700, 2^e étage
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Madame la Directrice générale,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

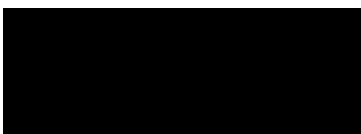
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Daniel Desharnais
Secrétaire général associé à la coordination
gouvernementale et administration
Ministère du Conseil exécutif
Édifice H, 3^e étage
875, Grande Allée Est, bureau 3,227
Québec (Québec) G1R 4Y8

Monsieur le Secrétaire général associé,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général associé, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Carolyne Gignac
Directrice des technologies de l'information
Ministère de la Culture et des Communications
Bloc A, 3^e étage
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Directrice,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

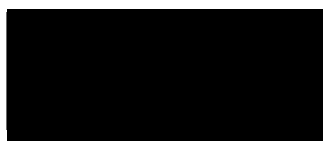
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

- p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.
- c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Dave Roussy
Sous-ministre adjoint à la télécommunication
et au centre de services
Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
900, place D'Youville, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 3P7

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Marie Fortier
Directrice générale de l'administration
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Madame la Directrice générale,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

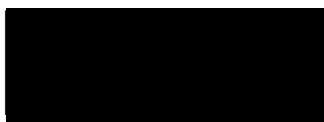
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint du numérique et de l'information
Ministère de l'Éducation
Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

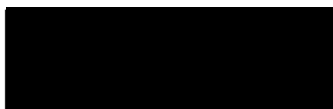
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN.

M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Caroline Drouin
Sous-ministre adjointe aux partenariats
de Services Québec et des ressources informationnelles
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

- p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.
- c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Sylvain Périgny
Sous-ministre adjoint aux affaires universitaires,
à la recherche, aux relations internationales
et du numérique
Ministère de l'Enseignement supérieur
Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le sous-ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026 2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-ministre adjoint, à la recherche, aux relations internationales et du numérique, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Sébastien Allard
Sous-ministre adjoint au soutien
et à la transformation organisationnelle
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 2e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 12
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

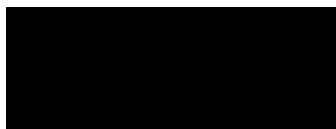
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Marie-Josée Fournier
Sous-ministre adjointe au financement,
aux infrastructures et à l'administration
Ministère de la Famille
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

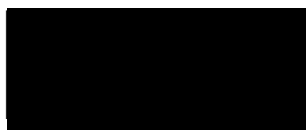
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, aux infrastructures et à l'administration, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

- p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.
- c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Chantal Brunet
Directrice générale de l'organisation du budget,
de l'administration et du secrétariat
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4

Madame la Directrice générale,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, de l'administration et du secrétariat, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Stéphane Lanctôt
Sous-ministre adjoint au soutien
à la performance et à la transformation
Ministère de l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration
1200, boulevard Saint-Laurent, 7^e étage
Montréal (Québec) H2X 0C9

Monsieur le Sous-Ministre adjoint,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre adjoint, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Kathy Plante
Sous-ministre associée des services à l'organisation
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, bureau 8.29
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Sous-Ministre associée,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre associée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Denis Germain
Directeur des services administratifs
Ministère de la Langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 5T3

Monsieur le Directeur,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Louis Forgues
Vice-président aux technologies de l'information
Régie de l'assurance maladie du Québec
1125, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E7

Monsieur le Vice-Président,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Claude Crête
Directeur des technologies de l'information
Ministère des Relations internationales
et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Monsieur le Directeur,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

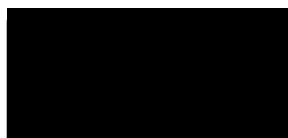
... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Valérie Lévesque
Sous-ministre associée aux Services à la gestion
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, local C-413
Québec (Québec) G1H 6R1

Madame la Sous-Ministre associée,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre associée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Charles Noël de Tilly
Vice-président et directeur général
des technologies de l'information
Agence du revenu du Québec
3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5

Monsieur le Vice-Président et Directeur général,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026 2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président et Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN

M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Monsieur Luc Leblanc
Vice-président à l'expérience numérique
Société de l'assurance automobile du Québec
Secteur N2-11, 2^e étage,
333, boulevard Jean Lesage, bureau N2-11
C.P. 19600
Québec (Québec) G1K 8J6

Monsieur le Vice-Président,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Kathleen Munger
Sous-ministre adjointe aux services à l'organisation
Ministère de la Santé et des Services sociaux
930, chemin Ste-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Erika Elisabeth de Assis Bially
Vice-présidente aux technologies de l'information
Santé Québec
930, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2L4

Madame la Vice-Présidente,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

- p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.
- c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Andrée-Anne Gabra
Sous-ministre associée des services à la gestion
Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent 5^e étage,
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame la Sous-Ministre associée,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre associée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

- p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.
- c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Catherine Beaudry
Directrice générale adjointe de la Grande fonction
des affaires organisationnelles
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

Madame la Directrice générale adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Marie-Andrée Mill
Directrice générale des services à la gestion
Ministère du Tourisme
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Directrice générale,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Marie-Claude Corbeil-Gravel
Sous-ministre adjointe aux services à l'organisation
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
900, boulevard René-Lévesque Est, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} avril 2026

Madame Caroline Drouin
Sous-ministre adjointe aux partenariats
de Services Québec et aux ressources informationnelles
Ministère du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5S1

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 a été déposé à l'Assemblée nationale, le 18 mars dernier, lors du dépôt du Budget de dépenses du gouvernement du Québec pour l'exercice financier 2026-2027. Ce plan comprend un volet pour les investissements du secteur des ressources informationnelles (PQI-RI) sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

Vous trouverez, en annexe, les interventions planifiées au PQI-RI 2026-2036 ainsi que la répartition décennale des investissements, et ce, par organisme public et par fonds spécial rattaché à votre portefeuille. Il est de votre responsabilité de communiquer ces informations aux organismes publics de votre portefeuille.

L'enveloppe décennale de chaque organisme public ou fonds spécial de même que les cibles annuelles et les interventions retenues sont considérées comme étant finales par le MCN. Chaque dirigeant de l'information a la responsabilité de s'assurer que la priorité sera accordée à ces interventions au cours de l'exercice financier 2026-2027 et que la prochaine programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de chaque organisme public ou fonds spécial, qui sera déposée dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), sera conforme à ces informations. En vertu de l'article 19 des Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles, les dirigeants de l'information doivent recommander ces programmations. En effet, nous comptons sur la collaboration de tous et de toutes pour s'assurer que les paramètres autorisés des projets en ressources informationnelles sous la responsabilité de chaque organisme public seront respectés.

... 2

Prendre bonne note que les interventions retenues et non provisionnées figurant à l'annexe peuvent faire l'objet d'un rehaussement d'enveloppe de l'organisme ou de son fonds spécial, sous réserve des disponibilités à la réserve sectorielle, à la suite à l'appréciation du dossier d'opportunité ou du dossier d'affaires par le MCN.

Pour toute question relative au PQI-RI, je vous invite à communiquer par courriel avec madame Isabelle Duval, directrice du portefeuille gouvernemental de projets en ressources informationnelles, à l'adresse suivante : Isabelle.Duval@mcn.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint à la gouvernance et à l'administration,



Alexandre Maillot

p. j. Enveloppe finale et interventions prévues au PQI-RI 2026-2036.

c. c. M. Étienne Dumont, directeur général des finances et des investissements gouvernementaux, MCN
M^{me} Isabelle Duval, directrice générale adjointe des investissements gouvernementaux par intérim